

1 DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE ACCORDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

DATE AG	# RESOLUTION	CONTENU DE LA DELEGATION	DUREE	PLAFOND/LIMITE	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019	Date d'expiration
vendredi 30 juin 2017	6	Réduction de capital par annulation des actions auto-détenues	24 mois	10% du capital social au jour de la décision du CA	Néant	samedi 29 juin 2019
jeudi 13 décembre 2018	8	Attribution Gratuite d'Actions (AGA)	38 mois	10% du capital social au jour de la décision du CA	Néant	samedi 12 février 2022
jeudi 13 décembre 2018	4	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des nouvelles actions, avec maintien du DPS des actionnaires	26 mois	Le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à termes susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 80 000 000 d'actions	Emission de Bons de souscription d'actions, au profit de tous les actionnaires, décidée par le Conseil d'administration le 1 ^{er} février 2019 et mis en œuvre par le Directeur Général le même jour	vendredi 12 février 2021
jeudi 13 décembre 2018	5	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la résolution précédente (4e)	26 mois	La mise en œuvre d'une telle rallonge doit intervenir dans les trente (30) jours suivant la clôture de la souscription, dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Néant	vendredi 12 février 2021

DATE AG	# RESOLUTION	CONTENU DE LA DELEGATION	DUREE	PLAFOND/LIMITE	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019	Date d'expiration
jeudi 13 décembre 2018	6	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du DPS des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes ((i) sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étranger qui peuvent investir dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs de l'aéronautique et/ou de la technologie; ou (ii) institutions ou organismes financiers français ou étrangers qui peuvent investir dans, ou octroyer des prêts à, des valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans ces secteurs, ou (iii) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs; (iv) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité)	18 mois	Le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à termes susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 40 000 000 d'actions	Emission le 28 juin 2019 de 341 946 OCEANE représentant un emprunt obligataire de 2 632 984,20 euros au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD.	vendredi 12 juin 2020
jeudi 13 décembre 2018	7	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles réservées aux adhérents d'un PEE, avec suppression du DPS au profit de ces derniers	26 mois	Le nombre maximum d'actions émises lors de l'augmentation de capital immédiates ou à termes susceptible d'être réalisée en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 5% du capital social	Néant	vendredi 12 février 2021

DATE AG	# RESOLUTION	CONTENU DE LA DELEGATION	DUREE	PLAFOND/LIMITE	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019	Date d'expiration	
Lundi 24 juin 2019	6	Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois		Le Conseil d'administration pourra acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à dix (10) % du nombre des actions composant le capital social.	Rachat de 272 634 actions et Revente de 272 825 actions dans le cadre du contrat de liquidité souscrit pour l'animation du cours	Mercredi 23 décembre 2020
Lundi 18 novembre 2019	4	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois		Le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à termes susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 180 000 000 d'actions (ou 12 000 000 d'actions, post réalisation du regroupement autorisé par l'assemblée générale du 7 novembre 2019)	Néant	Lundi 17 janvier 2022

DATE AG	# RESOLUTION	CONTENU DE LA DELEGATION	DUREE	PLAFOND/LIMITE	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019	Date d'expiration
Lundi 18 novembre 2019	5	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la résolution précédente	26 mois	La mise en œuvre d'une telle rallonge doit intervenir dans les trente (30) jours suivant la clôture de la souscription, dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Néant	Lundi 17 janvier 2022
Lundi 18 novembre 2019	6	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ((i) sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étranger qui peuvent investir dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs de l'aéronautique et/ou de la technologie; ou (ii) institutions ou organismes financiers français ou étrangers qui peuvent investir dans, ou octroyer des prêts à, des valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans ces secteurs, ou (iii) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs; (iv) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité)	18 mois	Le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à termes susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 180 000 000 d'actions (ou 12 000 000 d'actions, post réalisation du regroupement autorisé par l'assemblée générale du 7 novembre 2019)	Emission le 3 décembre 2019 de 300 bons d'émission (les « <i>Bons d'Emission</i> ») lesquels donnent lieu, sur exercice, à l'émission de 300 obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (les « <i>ORNAN</i> ») assorties de bons de souscription d'actions (les « <i>BSA</i> ») représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximal de 3 M€ au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD.	Lundi 17 mai 2021

DATE AG	# RESOLUTION	CONTENU DE LA DELEGATION	DUREE	PLAFOND/LIMITE	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019	Date d'expiration
Lundi 18 novembre 2019	7	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	26 mois	Le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à termes susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 3% du capital social tel que constaté à la date d'émission	Néant	Lundi 17 janvier 2022